

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-09-156**

**Pacte Territorial de
Relance et de Transition
Ecologique : Intégration
des projets communaux
structurants à la liste des
actions et validation de
trois projets communaux**

Dans le cadre du plan France Relance et la succession du Contrat de Ruralité, l'Etat a initié la création d'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique qui a pris pour nom, dans la Région Grand Est, de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE),

Vu la délibération n°2021-05-094 du 18 mai 2021 approuvant la démarche de la Communauté de s'engager dans la réalisation d'une PTRTE présenté comme succédant au Contrat de Ruralité et privilégiant uniquement les projets communautaires,

Vu la délibération n°2021-11-191 du 17 novembre 2021 approuvant, à l'unanimité, le socle commun et la liste des actions retenues pour le PTRTE,

Considérant l'interpellation des services de la Préfecture au cours du mois de juillet 2022 sur la possibilité d'ajouter des projets communaux structurants et le courriel d'information émis le 21 juillet 2022 aux Communes membres afin de recueillir le ou les projets susceptibles d'intégrer le PTRTE,

Considérant le projet de la ville de REVIN portant sur la réhabilitation d'une ancienne surface commerciale pour créer un pôle sportif et un espace dédié aux Restos du Cœur, d'un montant estimé à 910 600 € HT,

Considérant le projet de la ville de VIREUX-WALLERAND portant sur la réhabilitation complète de l'école primaire Les Bruyères pour un montant évalué aujourd'hui à 1,5 millions d'€ HT,

Considérant le projet de la ville de HARGNIES portant sur la mise en accessibilité d'une partie du bâtiment de la Mairie,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le principe d'intégrer des projets communaux structurants au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté,

* **approuve** les projets des villes de HARGNIES, REVIN et VIREUX-WALLERAND.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ

